



**Conseil communal commun Ville/CPAS du 22 novembre
2023
Communiqué de presse**

Point 1. Projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer – Présentation – Débat - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies et le Conseil de l'action sociale ont approuvé ce mercredi 22 novembre 2023 le projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville de Soignies et son CPAS.

Ce rapport, rédigé conjointement par les directeurs généraux et financiers des deux institutions, met en exergue l'ensemble des synergies et des économies d'échelle entre la Ville de Soignies et son CPAS. Cela afin de garantir une bonne gestion tant administrative que financière.

Ce rapport reprend les synergies réalisées, en cours et projetées pour les années à venir.

La Ville de Soignies et son CPAS ont mis en place de nouvelles synergies opérationnelles au cours de l'année 2023, dont les principales sont les suivantes :

- La collaboration dans le domaine de l'informatique ;
- L'engagement d'un électricien en commun ;
- La gestion de crise et la solidarité internationale.

Point 2. CPAS - Projection de la politique sociale locale - Prise d'acte

Le Conseil communal de la Ville de Soignies et le Conseil de l'action sociale ont pris connaissance ce mercredi 22 novembre 2023 de la projection de la politique sociale locale du CPAS.

La projection de la politique sociale locale rassemble les intentions politiques et budgétaires du CPAS de la Ville de Soignies pour l'année 2024.

Point 3. Direction générale - Convention - Cadre de partenariat entre la Ville de Soignies et son CPAS en vue de réaliser en commun des prestations de supports – Vote

Point 4. Direction générale - Convention de partenariat entre la Ville de Soignies et son CPAS en vue de créer un pôle commun en charge du développement et de la sécurité informatique – Vote

Point 5. Direction générale - Convention de partenariat entre la Ville de Soignies et son CPAS en vue de procéder à l'engagement d'un ouvrier qualifié en électricité – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies et le Conseil de l'action sociale ont approuvé ce mercredi 22 novembre 2023 la convention cadre de partenariat entre la Ville de Soignies et son CPAS en vue de réaliser en commun des prestations de supports et les conventions spécifiques en vue de créer un pôle commun en charge du développement et de la sécurité informatique et en vue de procéder à l'engagement d'un ouvrier qualifié.

Afin d'accroître et d'améliorer le service public à la population sonégienne, des synergies permettent aux acteurs locaux de mutualiser leurs ressources.

La ville de Soignies et son CPAS oeuvrent sur le même territoire dans un objectif commun de répondre aux besoins des citoyens, chacune avec leurs propres missions.

Dans la mise sur pied des synergies entre les deux institutions, une convention cadre de partenariat a été élaborée afin de réaliser en commun des prestations de supports.

Les objectifs de ces partenariats sont multiples :

1. Améliorer la qualité des services en partageant les compétences et les connaissances des différents services ;
2. Réduire, dans la mesure des possibilités, les coûts en mutualisant les ressources et les services afin de réaliser des économies d'échelle en évitant les duplications de services, en partageant les infrastructures, en réduisant les effectifs et en optimisant les achats ;
3. Renforcer la cohérence et l'efficacité en travaillant ensemble, les deux institutions peuvent établir des processus de travail uniformes et rationaliser les services ;
4. Favoriser la collaboration et la communication en créant une culture de collaboration et de communication entre les deux institutions qui

permette d'établir des liens solides entre les différents services pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

Par ce biais, la Ville de Soignies et son CPAS vont utiliser cette convention cadre de partenariat afin de l'appliquer pour deux conventions particulières l'une en vue de créer un pôle commun en charge du développement et de la sécurité informatique et l'autre en vue de procéder à l'engagement d'un ouvrier qualifié en électricité.

Les Conseils respectifs doivent valider ces deux conventions de partenariat.

La Bourgmestre de Soignies et le Président du CPAS de Soignies se réjouissent de la concrétisation de ces premières conventions de synergie entre les deux institutions. Les synergies permettront d'accroître l'efficacité des services rendus par ces deux institutions publiques soignées.